

Charte de l'action culturelle - Service Commun de Documentation

La présente charte a pour objet de décrire les missions et objectifs de l'action culturelle en BU, de formaliser la politique culturelle du Service commun de documentation (SCD) de l'Université du Mans et d'en énoncer les grands principes, et de préciser le fonctionnement de l'action culturelle.

Elle a pour vocation de donner des repères clairs aux usagers, aux agents, aux partenaires, aux tutelles, aux professionnels des bibliothèques et autres structures.

1. L'action culturelle au cœur des missions des BU

1. Qu'est-ce que l'action culturelle et à quoi sert-elle ?

L'action culturelle permet d'animer et de transmettre la culture par le biais d'événements divers à destination d'un public varié et, souvent, à l'aide de partenariats. Elle est portée par une structure et se construit collectivement. Contrairement à des actions ponctuelles d'animation, l'action culturelle suppose une construction en amont. Elle permet de relier le fonds documentaire au quotidien, mais aussi l'utilisateur à son environnement. À titre individuel, l'action culturelle favorise l'épanouissement et le développement personnel ; à titre collectif, c'est un outil de cohésion sociale.

2. Le rôle de l'action culturelle en BU

Socle des bibliothèques publiques, l'action culturelle a également toute sa place dans les BU. L'université joue un rôle essentiel en matière de formation, d'innovation, de circulation des connaissances et de transmission des savoirs. Destinées à répondre aux enjeux d'étude et de recherche, les collections des BU n'ont de sens qu'avec un public pour les consulter, et l'activité d'apprentissage et/ou de recherche ne peut s'envisager sans considérer le monde qui l'entoure et la questionne. La BU est donc un acteur évident de la médiation culturelle. La multiplicité des ressources, des sujets et des points de vue confronte l'utilisateur aux autres autant qu'elle les rassemble, par le biais de l'action culturelle. La culture est indispensable pour la formation de personnes éclairées ; elle paraît donc nécessaire dans une bibliothèque universitaire, outil de formation par excellence et courroie de transmission vers le monde extérieur.

Ce que dit la loi : selon le décret n°2011-996 du 23 août 2011 relatif au rôle des bibliothèques et autres structures de documentation des établissements de l'enseignement supérieur créées sous forme de services communs, les bibliothèques universitaires doivent « participer, à l'intention des utilisateurs, (...) aux activités d'animation culturelle, scientifique et technique de l'université ».

Ce que dit la convention cadre « Université, lieu de culture » : « la politique culturelle universitaire présente une double spécificité : elle repose sur la participation directe de la communauté universitaire dans l'animation culturelle et la création artistique et sur une articulation étroite avec les domaines de la formation et de la recherche. »

Ce que disent des professionnels : le rapport Miquel évoque « le rôle culturel que devraient jouer les bibliothèques dans l'animation des campus », et précise que les « expositions, manifestations autour du livre et de la lecture, nouvelles technologies de l'information sont autant d'actions culturelles qui font partie intégrante de la mission des bibliothèques ».

universitaires. » Il souligne également que l'image des bibliothèques universitaires « doit être associée à celle de la culture vivante ».

2. Quelle politique d'action culturelle pour les BU de l'Université du Mans ?

1. Les publics cibles

Le Mans Université est un établissement pluridisciplinaire implanté au Mans et à Laval qui abrite 3 facultés, 2 IUT et une école d'ingénieurs et qui accueille environ 12 000 étudiants chaque année.

Il est également important de souligner que les bibliothèques universitaires sont ouvertes à tous, pas uniquement aux enseignants, étudiants et personnels du campus, et reçoivent des publics extérieurs (habitants du quartier ou autres). À ce titre, la BU est une ressource documentaire et culturelle complémentaire aux ressources existantes.

2. Orientations générales

Les orientations générales doivent se faire en lien avec les missions propres au SCD et en cohérence avec les orientations politiques de l'établissement. Les orientations générales de l'action culturelle développée par le SCD visent à renforcer le rôle des BU comme :

- Diffuseur de savoir. Les BU favorisent la diffusion des savoirs en lien avec les orientations pédagogiques et scientifiques de Le Mans Université.
- Médiateur des collections documentaires. Elles travaillent à la transmission des collections envers les publics. Elles promeuvent des initiatives en phase avec les axes de développement des collections du SCD, aussi bien les collections académiques que les collections de loisirs.
- Créateur de synergies. Elles favorisent les partenariats et les collaborations culturelles.
- Promoteur de lien social. Elles participent à la vie de l'université.

En outre, les BU offrent une ouverture sur le monde par le biais de découvertes et d'expériences enrichissantes à tous égards et se doivent d'inviter les publics à prendre part à ce mouvement.

3. Les objectifs de l'action culturelle au SCD

- Valoriser les collections et en assurer la médiation.
- Développer l'esprit critique des publics, exciter leur curiosité, provoquer la découverte.
- Inscrire le SCD dans le cadre :
 - Des événements culturels et scientifiques qui animent l'Université et/ou dont elle est partenaire (Campus en fête, Carrefours de la pensée, Forum Le Monde - Le Mans, etc.)
 - Des événements culturels et scientifiques portés par l'Etat et les collectivités (Nuits de la lecture, Printemps des poètes, JACES, etc.)
- Élargir les publics au-delà de la communauté universitaire.
- Promouvoir les activités de recherche des enseignants de l'Université.
- Valoriser les initiatives culturelles des étudiants. Permettre aux créations de toute nature (photos, peintures, etc.) des étudiants de trouver un relais de diffusion à la BU.
- Contribuer à renforcer l'image des BU comme lieux de vie, d'échanges et de rencontres, un lieu d'intégration sociale.

4. Les actions développées

Pour mettre en œuvre ces orientations, le SCD développe des actions au sein de ses deux BU basées au Mans et à Laval, selon les possibilités physiques et la pertinence pour les publics de chaque site.

Les formats des actions proposées sont variés, par exemple :

- Expositions
- Lectures
- Ateliers...

Les actions visent à :

- Maintenir une tradition participative forte : ouverture à la communauté universitaire, à l'expression de ses talents, de ses productions et de ses idées, en incluant également l'appui et le recours aux associations étudiantes.
- Organiser au maximum les actions avec et pour les étudiants.
- Proposer un espace de découverte d'expositions s'inscrivant prioritairement dans le cadre des disciplines enseignées à l'université et/ou en résonance avec les orientations documentaires du SCD.
- Valoriser les collections des BU en lien avec chaque événement proposé.
- Maintenir et développer des partenariats.

Le SCD prépare un calendrier des actions culturelles afin de rythmer les temps forts suivant le calendrier universitaire et afin de pouvoir communiquer en amont auprès des publics.

Elles proposent des événements anticipés et/ou récurrents tout en se laissant la souplesse d'accepter les propositions imprévues ayant un intérêt pédagogique ou culturel.

Pour préserver la cohérence de cette politique, le SCD se réserve le droit de refuser des propositions qui ne rentreraient pas dans le cadre de ces orientations.

Toute proposition sera étudiée (sur le fond et la forme) dans le cadre de notre politique d'action culturelle.

5. Les partenaires identifiés

Dans le cadre de ses missions, les BU de l'Université du Mans sont amenées à travailler en collaboration avec différentes structures, parmi lesquelles :

- Des partenaires universitaires
 - Le service culture
 - Le pôle culture scientifique
 - La mission égalité femme homme
 - La Maison des langues
 - Les associations et/ou clubs étudiants peuvent être artistiques, culturels, scientifiques ou de filières
 - Les composantes de l'Université (UFR, composantes, laboratoires de recherche...)
- Des partenaires extérieurs
 - Bibliothèque municipale et annexes
 - Bibliothèque départementale
 - Mais aussi toutes les structures culturelles ou autres propres à enrichir un projet.